

Auxerre, le 16 mai 2022

Le Président
de l'Agence technique départementale

Affaire suivie par : Yvan Telpic
Standard : 03 86 34 61 01
atd@yonne.fr

à

Réf. : 2022/05/78

Mesdames et Messieurs les présidents d'établissements
publics de coopération intercommunale,

Mesdames et Messieurs les maires

Objet : Aide de l'ATD auprès de ses adhérents en matière d'ingénierie financière
Pièce jointe : Organigramme de l'Agence

L'Agence technique départementale est un opérateur du Département conçu pour accompagner les collectivités au quotidien dans la mise en œuvre de leurs projets en faveur de l'attractivité et du développement du territoire.

Dans le cadre de ses domaines de compétence, à savoir l'*Aménagement de l'espace* (voirie, espaces et bâtiments publics) et l'*Eau* (eaux usées, eaux pluviales, eau potable et défense incendie), je vous informe que l'ATD est en mesure d'apporter aux collectivités adhérentes un conseil en matière d'ingénierie financière.

Ce conseil, dont le principe a été validé par le Conseil d'administration de l'Agence (séance du 13 décembre 2021) ainsi que par son Assemblée générale (séance du 7 avril 2022), repose sur deux niveaux d'intervention.

Dans un premier temps, et notamment en contrepartie de l'adhésion des collectivités à l'Agence, l'ATD propose un premier niveau d'accompagnement en matière d'aide à la recherche de financements publics.

A ce stade, vos demandes d'accompagnement seront traitées par le pôle administratif de l'Agence, en lien avec les principaux services publics financeurs. Elles sont à adresser sur la boîte fonctionnelle suivante :

atd@yonne.fr

Ensuite, et dans le cadre d'opérations spécifiques faisant l'objet de conventions entre l'ATD et les collectivités, je vous informe que l'Agence est également en capacité de vous accompagner dans la rédaction de vos dossiers de subvention. Vos contacts sont les chargés d'opérations qui sont vos interlocuteurs habituels dans le suivi de vos dossiers.

Enfin, je vous invite, en tant que de besoin, à prendre l'attache du directeur de l'Agence pour tout renseignement complémentaire.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les maires, l'assurance de ma considération.

Le Président
de l'Agence technique départementale
de l'Yonne

Jérôme DELAVault



Copie :

- Conseil départemental de l'Yonne (Cabinet / DGS) ;
- Préfecture de l'Yonne / Service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement (SAPPIE) ;
- Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté / Direction de l'aménagement du territoire ;
- Agence de l'eau Seine Normandie / Direction territoriale Seine-Amont.